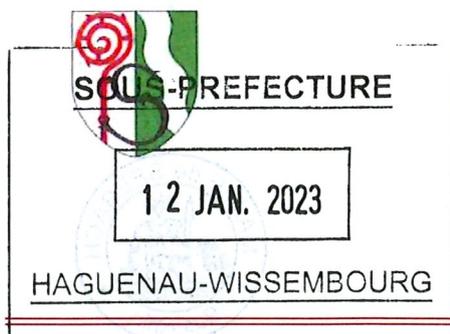


Séance du 19 décembre 2022

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire



Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Bruno ROTT,

Absents excusés : Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Rémy FRISON (donne pouvoir à Bruno ROTT), Etienne BRUNCK (absent excusé), Marlyse STAUB.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

OBJET : 5. MOTION RELATIVE A LA SITUATION ACTUELLE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER

Le Bureau des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg manifeste sa plus grande inquiétude concernant la dégradation progressive et importante de la situation financière du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter.

Cette situation, portée depuis longtemps à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé, est aujourd'hui tellement préoccupante que des projets d'investissements pourtant indispensables et structurants ne peuvent plus être programmés. Il en est ainsi du bloc opératoire et du projet de nouvel EHPAD.

Cette situation affaiblit l'attractivité de l'établissement, pour les patients comme pour les professionnels et met en péril la coopération transfrontalière en ne nous permettant pas d'offrir une perspective suffisamment claire et pérenne.

C'est pourquoi, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg demandent que l'Agence Régionale de Santé prenne dans les meilleurs délais les arbitrages nécessaires et attendus sur l'évolution de l'offre de soins et du périmètre d'activité du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter.

Les élus demandent également qu'un accompagnement financier soit garanti afin de permettre à l'établissement de mener à bien, et dans un climat serein, les nouvelles orientations arrêtées.

Compte tenu de l'importance de ces enjeux et de la nécessité pour le CHIL de répondre au mieux aux besoins de la population, les élus demandent également que cette motion soit portée à la connaissance de l'ARS, de Madame la Préfète de la Région Grand Est et de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, **à l'unanimité,**

- **ADOPTE** la motion relative à la situation actuelle du centre hospitalier intercommunal de la Lauter,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



Le secrétaire de séance
Francis WOEHL

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

